

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE
DE 1 'ÉTAT

Auch, le 22 mai 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA RN21 A AUCH, AVENUE DE L'YSER ET ROUTE D'AGEN

Le chantier du pont du Haget a démarré le 15 Avril par les travaux de préparation qui ont permis aux concessionnaires de dégager les emprises et à l'entreprise de génie civil de réaliser les batardeaux et de mettre en place la dérivation du cours d'eau.

La deuxième phase actuellement en cours, concerne la déconstruction et la reconstruction de l'ouvrage réalisées sous coupure de la RN 21 du 13 au 24 mai.

La première semaine de coupure a permis de réaliser la démolition de l'ouvrage existant et de procéder à la pose des cadres préfabriqués composant le nouvel ouvrage. Le planning de l'entreprise est à ce jour respecté grâce à un élargissement des plages horaires (7h00 - 20h00), sans qu'il ait été nécessaire à ce jour de travailler de nuit.

La deuxième semaine de coupure sera consacrée aux opérations d'étanchéité, de remblaiement et de rétablissement du lit du ruisseau (le 22 mai).

Tout est mis en œuvre pour remettre la circulation sur la route nationale le vendredi 24 mai au soir comme prévu au planning initial.

Les travaux se poursuivront par le rétablissement des réseaux des concessionnaires et les finitions de l'ouvrage. Ils seront effectués sous alternat de circulation semaine 22 et 23 pour un achèvement complet des travaux de l'ouvrage prévu semaine 24.

Dans le même temps, les travaux de renforcement de la structure de chaussée sont en cours route d'Agen entre la rue Jean de Beaujeu et la zone d'activités d'Endoumingue. La première semaine de coupure a permis de réaliser les travaux de renforcement de la chaussée depuis le pont du Haget jusqu' au giratoire BMW zone Endouminque. Là encore le planning prévu est respecté.

Les travaux de finition de chaussée sur l'ensemble de l'avenue de l'Yser et de la route d'Agen seront réalisés les nuits du 24 au 28 juin sous réserve de l'achèvement de la pose des bordures de trottoir par la commune et du rétablissement total des réseaux des concessionnaires en temps et en heure.